

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Abus d'autorité au Bastion de Saint-Antoine, l'AVVGE attaque Sami Kanaan et Rémy Pagani devant la cour de justice

L'Association de la Vieille-Ville de Genève fait opposition à la dénaturation du Bastion de Saint-Antoine proposée par Rémy Pagani et le Conseil administratif de la Ville de Genève

Fondée en 1955, l'Association de la Vieille-Ville de Genève (AVVGE) regroupe les habitants commerçants et indépendants qui y sont installés; elle a pour buts, entre autres, d'assurer la sauvegarde du patrimoine esthétique et historique de la Vieille-Ville.

Elle soutient son développement économique et commercial, son attrait touristique et artistique.

En raison de ses statuts, l'Association de la Vieille-Ville de Genève (AVVGE) est opposée à l'implantation de tout monument, quelle qu'en soit la nature, sur le Bastion de Saint-Antoine. Jamais auditionnée par le conseil municipal, l'AVVGE fait valoir que la Vieille-Ville est une entité cohérente, porteuse de l'histoire de Genève qui ne saurait être altérée par une greffe de quelque nature. L'AVVGE fait observer que le site du Bastion de Saint-Antoine, classé depuis 1921 et datant du XVII^e siècle, est l'un des derniers vestiges des fortifications de notre Cité. Les fouilles archéologiques du site, avant les travaux d'assainissement et de sécurisation, pourraient mettre à jour des vestiges importants qui devraient être montrés au public, dans le cadre par exemple d'une promenade archéologique et pédagogique; cette forme de présentation *in situ* s'inscrit dans la tendance moderne de présentation du patrimoine.

Le 2 février 2011, le Conseil administratif de la Ville de Genève a présenté un projet de budget pour l'aménagement de Bastion de Saint-Antoine. Il n'y est fait aucune mention d'une œuvre d'Art ou d'un monument. Ce projet de budget a été ensuite examiné par la Commission des travaux et des constructions du Conseil municipal dans le cadre de 4 séances, en 2011. Lors de ces séances, les conseillers municipaux ont demandé l'assurance au Conseiller administratif responsable que le budget dont ils discutaient n'incluait pas le monument et ils l'ont obtenue de façon solennelle. Sur la base de cette assurance le budget pour l'assainissement et la rénovation du Bastion de Saint-Antoine a été adopté le 30 janvier 2012.

Aussi, notre Association a-t-elle été choquée et indignée en constatant que, dans l'appel d'offres publié par la Ville de Genève le 7 février 2012, un chapitre entier est consacré au poste « réverbères de la mémoire », en ce qui concerne l'infrastructure nécessaire à la pose de ces monuments en termes de socles et d'alimentation électrique. Cette façon de glisser en catimini les travaux d'infrastructure du monument dans les travaux de rénovation et de sécurisation du Bastion de Saint-Antoine viole la décision votée le 30 janvier 2012. Nous n'accepterons pas la politique du fait accompli et les manœuvres subreptices.

La Vieille-Ville de Genève, n'est pas une zone de friche urbaine où l'on peut opérer comme on veut, elle doit être préservée à tout prix d'ajouts exogènes.

Alors que la pose ou la modification de la moindre enseigne ou d'un bac à fleurs, suscite mille pourparlers, réserves et refus de la part des autorités de surveillance du patrimoine et des sites, et que l'installation du moindre petit panneau solaire en Vieille-Ville est interdite, il est choquant de voir les méthodes utilisées pour imposer, au cœur du patrimoine historique de Genève, une réalisation monumentale qui altérera irrémédiablement le caractère unique de ce lieu.

Notre Vieille-Ville est un joyau qui génère sa propre harmonie et ne doit en aucun cas être dénaturé. Nous pensons qu'elle est digne de faire partie du patrimoine de l'Humanité de l'UNESCO, comme c'est le cas pour la Vieille-Ville de Berne depuis 1983, et une commission au sein de l'AVVGE y travaille déjà. Toute dénaturation, comme le monument prévu sur le Bastion de Saint-Antoine, contreviendrait aux critères stricts de l'UNESCO et ruinerait définitivement cet objectif.

Nous appelons notre population, les partis politiques et toutes les personnes de bonne volonté soucieuses de préserver notre patrimoine, à se dresser contre ce scandale.

Nous appelons aussi le Conseil administratif à respecter la décision du Conseil municipal.

Pour plus de renseignements:

AVVGE

Tel: 022 312 32 16

Fax: 022 312 32 15

info@avvge.ch

Patrick Gutknecht, Président

079 373 91 46

Me Alain Marti

Tel: 022 346 77 11

Fax: 022 346 77 35

am@etudemarti.com